Nidda

Michna 3 - Chapitre 7

כָּל הַכְּתָמִין הַבָּאִים מֵרֶקֶם, טְהוֹרִין. רַבִּי יְהוּדָה מְטַמֵּא, מִפְּנֵי שֶׁהֵם גֵּרִים וְטוֹעִין. הַבָּאִין מִבֵּין הַגּוֹיִם, טְהוֹרִין. מִבֵּין יִשְׂרָאֵל וּמִבֵּין הַכּוּתִים, רַבִּי מֵאִיר מְטַמֵּא. וַחֲכָמִים מְטַהֲרִין, מִפְּנֵי שֶׁלֹּא נֶחְשְׁדוּ עַל כְּתֻמֵּיהֶן {ח}:

Toutes les taches [de sang] qui viennent de Rekem [une région à la frontière orientale d'Israël] sont pures [c'est-à-dire que comme les Juifs de cette région sont censés prendre soin de cacher leurs taches de nidda, de telles taches sont supposées provenir de non-Juifs et donc pures]. Rabbi Yehouda les considère comme impures, car ils [les habitants] sont des convertis qui sont dans l'erreur [c'est-à-dire que leur sang est impur puisqu'ils sont Juifs, et comme ils sont suspectés de ne pas prendre soin de cacher leur sang, leurs taches sont impures car elles peuvent provenir d'une nidda]. Ces [taches de sang] qui viennent parmi les non-Juifs sont pures. [Celles qui viennent] parmi les Israélites ou parmi les Samaritains, Rabbi Méïr les considère comme impures, et les Sages les considèrent comme pures, car elles ne sont pas suspectées en ce qui concerne [le fait de ne pas cacher leurs] taches [c'est-à-dire que toute tache trouvée peut être présumée ne pas provenir d'une nidda].

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions